

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 02 mai 2017

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - C. MARTIN - A. ETCHEBERRY
S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. BARTHES
B. CHAUVET - E. DE MALEZIEUX - V. GOUTEUX - F. ROGARD
W. GRANDPRE - B. MILCAMP - A. BOUSSER - JP. LAURENSON
M. KUNG - M. CERAMI - L. BERONJA - N. PRINDEZIS

Absents excusés : E. DECOUZ (procuration à A. CHARILLON) - B. GUERQUIN (procuration à
E. DE MALEZIEUX) - D. POURCHER - F. GUITTON (procuration à S. RALL)
L. GAULIARD (procuration à E. IMOBERSTEG) - P. CHARRON - R. SUSS

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 07/03/2017
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES
- FINANCES :
 - A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - B. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE SAINT-VINCENT ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016
 - C. INCENDIE L'ESSERTANT : PRISE EN CHARGE FRAIS DE RELOGEMENT D'URGENCE
- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIVOM DE L'EST GESSIEN
- ACQUISITION DE TERRAIN - CHEMIN PIÉTON « VERT TILLEUL »
- ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 36 « CHEMIN DU CLOS » - ACCÈS PROGRAMME « VILLA CHARLOTTE » ET ZONE 2AU « SOUS LE CLOS »
- OPÉRATION RÉHABILITATION TENNIS COUVERT : AUTORISATION DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE
- OPÉRATION RÉHABILITATION GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHÊNES : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF
- FIN DE LA RÉGIE DE RECETTES « OBJETS D'IDENTITÉ » : AFFECTATION DU STOCK
- PASSEPORT DU CIVISME : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME ET DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Remerciements pour subventions

- Communication des évènements à venir

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée Mme Agathe BOUSSER.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 07/03/2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commissions Urbanisme-Cœur de Village du 18/04/2017

JC. CHARLIER informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission.

Demandes d'urbanisme étudiées :

- 9 déclarations préalables : 8 ont reçu un avis favorable ;
- 3 permis de construire : 2 avis favorables et un défavorable ;
- 2 permis modificatifs : 2 avis favorable ;
- 2 permis d'aménager : un avis favorable et un avis défavorable.

JC. CHARLIER informe de la date de la prochaine commission le mardi 30/05 au lieu du 31/05 (SIVOM). B. FRAMMERY regrette que les réunions de la commission urbanisme soient souvent en même temps que les comités du SIVOM. Mme la Maire confirme que les prochaines dates seront revues en fonction du comité du SIVOM.

b. Conseil Municipal des Jeunes du 15/04/2017 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que la dernière réunion du CMJ a été consacrée à la finalisation de la collecte organisée en partenariat avec la Croix Rouge dans les écoles et le collège de la Commune.

Les produits récoltés ont été ramenés dans les locaux de la Croix Rouge. Les enfants les ont triés et rangés avec la responsable de l'association, Mme VANNIER.

Elle précise que la collecte a été très fructueuse et a permis aux enfants de réaliser que leur mobilisation a eu pour conséquence un acte d'une grande générosité.

c. Commission Finances du 20/04/2017

M. COIN expose au Conseil que 2 des points abordés lors de la dernière réunion de la Commission Finances font l'objet de délibérations lors de la présente séance.

La Commission a également étudié la demande faite par le SIEA d'une subvention de 2 500 € pour des travaux effectués en 2013 : une modification du budget a été faite par transfert de dépenses imprévues.

f. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN présente au Conseil la réunion du CA du CCAS du 09/03.

- Présentation des actions du SIVOM dans le domaine de la santé et du portage de repas, par Anissa TABET, Directrice Générale des Services.

- 2 demandes d'aides financières ont été étudiées.

- Vote du budget 2017, des Comptes administratif et de gestion 2016.

- Aides facultatives : mise en place d'un règlement afin de s'assurer d'une égalité de traitement entre les habitants et de permettre une meilleure lisibilité des aides pour les travailleurs sociaux les demandant.

- Actions en cours :

- Cours d'informatique : depuis le 22/03 ils sont animés les mercredis après-midis par 2 bénévoles et rencontrent beaucoup de succès.

- CinémaDifférence : la dernière séance a accueilli de nombreux spectateurs dont une vingtaine de personnes en situation de handicap. La chaîne TV8 Mont-Blanc était présente et a fait un reportage sur le cinéma. La prochaine séance aura lieu le samedi 06/05 à 13h30 avec la projection du film Les Schtroumpfs.

g. SIVOM (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de la réunion du Comité du SIVOM du 19/04/17 :

- Installation du nouveau délégué de la Commune de Ferney-Voltaire.
- Etude des subventions sportives accordées par la commission sport.
- Groupement de commande.
- Avenir du centre de soins : celui-ci rencontre d'importants problèmes de personnel. Une seule infirmière exerce encore, une partie d'entre elles s'étant installées en libéral. Le centre de soin pourrait ainsi fermer.

Mme la Maire ajoute que le SIVOM étudie un projet de maison pluridisciplinaire qui proposerait une offre de soins plus globale.

5. FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN rappelle au Conseil que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il ajoute que les demandes faites par les associations sportives sont transmises au SIVOM.

Il propose au Conseil municipal de délibérer sur les propositions suivantes, faites en Commission Finances du 20/04/2017 :

Nom Association	Proposition	Objet
JSP NORD EST GESSIEN	600	<i>Subvention de Fonctionnement</i>
CIMADE	300	<i>Subvention de Fonctionnement</i>
MFR LA PALMA	100	<i>Part 100 € par élève de la commune</i>
IMAA (MFR CRUSEILLES)	100	<i>Part 100 € par élève de la commune</i>

Il ajoute que la Commission a émis un avis défavorable aux demandes suivantes, extérieures à la Commune :

- La ligue contre le cancer,
- AFSEP,
- UNAFAM.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal approuve les propositions précitées.

6. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

M. COIN rappelle au Conseil sa délibération n° 01-04/2013 du 2 avril 2013 par laquelle il approuvait la signature d'une convention pour la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Vincent.

Il expose que la participation communale au titre de l'année scolaire 2015/2016, à payer au budget 2017, est égale au coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes durant la même année scolaire, avec différenciation du coût entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire.

Cette participation s'élève à la somme de 60 437,28 €, pour 34 maternelles et 63 élémentaires (56 799.58 €, pour l'année 2014/2015, pour 29 maternelles et 49 élémentaires), calculée selon le détail en annexe à la note de synthèse.

Il précise que le nombre d'enfants a augmenté (+ 19) mais que le coût par enfant a diminué.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve la participation à verser à l'école Saint-Vincent, d'un montant de 60 437,28 € pour l'année scolaire 2015/2016, payable sur l'année 2017 ;*
- *précise que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6558 du budget de l'exercice en cours.*

7. INCENDIE L'ESSERTANT : PRISE EN CHARGE FRAIS DE RELOGEMENT D'URGENCE

M. COIN rappelle au Conseil que l'incendie conséquent qui s'est déclaré dans la nuit du 11 au 12 avril 2017, dans la résidence l'Essertant à Vésegnin, a nécessité l'évacuation du bâtiment entier, soit 32 familles. Il explique que compte tenu des dégâts et du nombre de familles sinistrées, et malgré la mobilisation des habitants et des différents bailleurs sociaux, certains n'ont toujours pas de solution de relogement à la fin des nuitées d'hôtel prises en charge par leur assurance.

Il ajoute que sur 32 familles, entre 5 et 10 d'entre elles auraient besoin d'une prise en charge partielle ou totale de l'hébergement d'urgence qu'elles occupent dans l'attente d'une solution plus pérenne à intervenir début mai.

Compte tenu de ces éléments et du caractère d'urgence de la situation, il propose que la Commune prenne en charge jusqu'à 100% de leur montant, les frais d'hébergement (taxe de séjour et petit déjeuner compris) contractés pour le relogement des personnes sinistrées le 12 avril 2017, auprès des différents établissements hôteliers, des hébergements d'urgence ou tout autre structure d'accueil du pays de Gex.

M. COIN précise que cette prise en charge n'interviendra qu'après que les assurances et le bailleur SOLLAR aient été sollicités, soit pour une prise en charge directe soit pour une participation, et pourra couvrir la période du 15 avril au 10 mai, à concurrence du montant d'une enveloppe évaluée et plafonnée à 10 000 €.

Mme la Maire remercie les élus et leur famille qui sont intervenus au moment de l'incendie, ainsi que tous les services municipaux, la direction générale, les agents qui ont accueilli les sinistrés, le service social, les services techniques... pour leur engagement exceptionnel et leur travail en coordination avec les bailleurs sociaux, les services de sécurité et les associations. Elle ajoute qu'en parallèle une réelle mobilisation des habitants s'est faite spontanément, par des propositions de logements d'urgence et de nombreux dons de vêtements et de meubles, gérés par les bénévoles de la Croix-Rouge.

C. MARTIN ajoute que les bailleurs sociaux, ainsi que l'Accueil Gessien et la préfecture, ont donné en priorité tous leurs logements disponibles pour un relogement d'urgence dans le Pays de Gex.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *autorise la Maire à solliciter le concours financier du bailleur SOLLAR ou tout autre organisme susceptible de venir contribuer à la prise en charge financière des hébergements temporaires des locataires sinistrés ;*
- *accepte la prise en charge des frais d'hébergement précités dans les conditions ci-dessus définies ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer tout document y afférent.*

8. GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIVOM DE L'EST GESSIEN

Mme la Maire explique que les Communes du SIVOM ont souhaité développer un schéma de mutualisation afin de rationaliser les coûts par la mise en commun de

services (transport, portage de repas...) et la mise en place de groupements de commandes. Un 3^{ème} axe, la convergence des pratiques, a été envisagé également, mais ne sera pas mis en pratique pour l'instant.

M. COIN expose au Conseil que le SIVOM a approuvé la mise en place d'un nouveau groupement de commande pour une liste exhaustive de marchés de fournitures et de prestations de services, liste pouvant être complétée par voie d'avenant.

Le SIVOM propose d'être le coordonnateur de ce groupement. Il assurera la procédure de passation de marché jusqu'à l'attribution, dans le respect des dispositions du Code des marchés publics.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres du groupement, chargée de l'attribution des marchés afférents, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant issus de la CAO de chaque membre non coordonnateur, élus par leur assemblée délibérante, et sera présidée par le représentant du coordonnateur.

M. COIN ajoute qu'une convention d'adhésion devra être signée entre les 4 membres du groupement afin d'entériner les modalités de fonctionnement et de déterminer les obligations respectives de chacune des parties, étant précisé que chaque membre du groupement signera les marchés et s'assurera de leur bonne exécution.

M. COIN propose de ne retenir pour la Commune de Prévessin-Moëns, dans un premier temps, que certains marchés de la liste, au regard de la pertinence d'un groupement de commandes sur certaines dépenses ou de la complexité de sa mise en place.

Il présente les prestations retenues pour la Commune :

- Achat de fournitures administratives et scolaires : *uniquement pour le lot 1 fournitures administratives et ultérieurement pour le lot 2 fournitures scolaires*
- Achat de produits d'entretien des locaux
- Achat de vêtement de travail : *pas d'adhésion pour Prévessin-Moëns*
- Equipement de sèches mains
- Contrôle annuel des ERP (Electricité, gaz, moyens de secours)
- Fournitures d'extincteurs
- Maintenance des adoucisseurs d'eau
- Contrôle des équipements sportifs
- Etude de rapprochement de la téléphonie : *pas d'adhésion pour Prévessin-Moëns*
- Marché de fourniture d'électricité : *uniquement pour les tarifs jaunes*
- Prestation d'entretien des locaux
- Travaux de marquage au sol : *pas d'adhésion pour Prévessin-Moëns*
- Maintenance des chaufferies
- Fournitures des titres restaurants : *pas d'adhésion pour Prévessin-Moëns*
- Maintenance des CTA (ventilation)
- Assurance des bâtiments et véhicules : *pas d'adhésion pour Prévessin-Moëns*
- Assurance du personnel : *pas d'adhésion pour Prévessin-Moëns*
- Service commun en informatique : *à étudier en fonction de la démarche initiée par la CCPG dans le cadre de son schéma de mutualisation.*

M. KUNG s'inquiète de la mise en place de ces groupements qui peut rendre nécessaire le recrutement d'un agent afin d'en assurer le suivi et la gestion.

Mme la Maire répond que le travail en amont a été effectué par les services municipaux ; la DGS du SIVOM pourra prendre en charge la mission de suivi.

A la question de L. BERONJA, Mme la Maire confirme que la Commune peut choisir pour quelles prestations elle souhaite s'engager. Elle explique que la Commune a effectué un diagnostic en amont afin d'estimer la nécessité et l'utilité de mutualiser dans chacun des domaines proposés. Elle a estimé notamment qu'il n'est pas opportun pour

l'instant de mutualiser les fournitures scolaires. Certains domaines pourraient également faire l'objet d'une mutualisation avec la CCPG (archives, informatique...).

A la question de M. KUNG, Mme la Maire répond qu'un bilan tant financier que qualitatif sera effectué dès la fin de la première année. JP. LAURENSEN souhaite connaître également les choix de chaque Commune. M. COIN confirme qu'il transmettra ces informations dès que toutes les Communes auront délibéré.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve l'adhésion de la Commune à ce groupement de commande pour les fournitures et prestations ci-dessus mentionnées ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer la convention constitutive du groupement de commande, annexée à la présente délibération ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les marchés et documents y afférents*
- *élit :*
 - *Mme Christine MARTIN, en tant que membre titulaire de la Commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement ;*
 - *Mme Aude ETCHEBERRY, en tant que membre suppléante de la Commune à la CAO du groupement.*

Mme Aude ETCHEBERRY n'étant pas membre de la CAO de la Commune de Prévessin-Moëns, celle-ci ne peut pas siéger à la CAO du dit-groupement. L'élection du membre suppléant fera ainsi l'objet d'une nouvelle délibération lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

9. ACQUISITION DE TERRAIN - CHEMIN PIÉTON « VERT TILLEUL »

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre du programme « Vert Tilleul », la Commune doit se voir restituer les parcelles référencés 267, 275, 277 et 287 de la section AN. Ces parcelles correspondent au chemin piéton traversant le programme immobilier.

Il explique que le but de cette cession gratuite est d'accueillir dans le réseau des mobilités douces de la Commune cette voie desservant le programme « Vert Tilleul » et le chemin Jacob. Elle permettra ainsi de rejoindre la route de Mategnin jusqu'au chemin Pré de Planche.

Il précise que les frais d'acte seront à la charge du promoteur.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve l'acquisition des terrains ci-avant visés ;*
- *mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les actes d'acquisition des terrains dans le cadre d'une cession gratuite à la Commune.*

10. ACQUISITION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 36 « CHEMIN DU CLOS » - ACCÈS PROGRAMME « VILLA CHARLOTTE » ET ZONE 2AU « SOUS LE CLOS »

JC. CHARLIER expose au Conseil que dans le cadre de la réalisation du groupe d'habitation nommé « Villa Charlotte », il avait été prévu une cession gratuite au profit de la Commune de Prévessin-Moëns d'une parcelle composant une partie de l'emplacement réservé n° 36. Une convention de cession gratuite avait été signée avec la Commune le 23 juin 2011.

Il explique que cet emplacement réservé n° 36 a pour vocation d'aménager l'accessibilité de la zone 2AU « Sous le clos ». La réalisation de cette voirie étant terminée, la parcelle AL 151 de 289m² peut désormais être acquise par la Commune.

Il précise que les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- approuve l'acquisition des terrains ci-avant visés ;
- mandate la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer les actes d'acquisition des terrains dans le cadre d'une cession gratuite à la Commune.

11. OPÉRATION RÉHABILITATION TENNIS COUVERT : AUTORISATION DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE

S. RALL expose au Conseil que dans le cadre de la réhabilitation de la halle de tennis couverts, les travaux à effectuer consistent en :

- étanchéifier le bâtiment (remplacement de toiture et bardage vertical) ;
- isoler et ventiler afin de lutter contre les phénomènes de condensation ;
- transformer l'excroissance du bâtiment côté Jura en un sas d'entrée + vestiaires / sanitaires accessibles depuis l'intérieur et l'extérieur ;
- installer un dispositif complet d'éclairage sportif ;
- installer les équipements sportifs : sol, mobilier ;
- aménager les espaces extérieurs ;
- répondre aux normes réglementaires de construction des ERP et notamment en termes d'accessibilité.

Elle précise que ces travaux nécessitent le dépôt d'une autorisation d'urbanisme.

Délibération : par 4 abstentions (JP. LAURENSEN, M. KUNG, L. BERONJA et N. PRINDEZIS) et 22 voix pour, le Conseil municipal mandate Madame la Maire pour déposer et signer l'autorisation d'urbanisme nécessaire aux travaux précités.

12. OPÉRATION RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GRANDS CHÊNES : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

M. COIN rappelle au Conseil sa délibération n° 10-03/2016 du 01/03/2016, par laquelle il actait le programme de réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes et autorisait Madame la Maire à solliciter l'appui de partenaires financeurs.

Il expose au Conseil que l'Etat, dans le cadre du FSIL, et le Département, dans le cadre de la Dotation Territoriale 2017, ont accordé respectivement une subvention de 82 500 € et 49 500 €. Il ajoute qu'un dossier de demande de subvention à hauteur de 15 000 € a été déposé au titre du FIPD pour la sécurisation des accès, ce dossier n'a pas encore été instruit.

Parallèlement, à l'issue de la consultation des entreprises, le montant de l'opération s'établit désormais à 451 433,28 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il propose d'acter le plan de financement définitif de l'opération qui s'établit comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Isolation et reprise toiture	289 000 €	- Etat – FSIL : 82 500 €	
Peinture extérieure des menuiseries de la toiture	5 038,98 €		
Maçonnerie, terrassement (création entrée vide-sanitaires)	20 971,40 €	- Département - Dotation territoriale 2017 : 49 500 €	
Réhabilitation des réseaux chauffage et eaux usées + ventilation	62 740 €		
Accessibilité : reprise ponton d'accès	43 682,90 €	- FIPD (instruction en cours) : 15 000 €	
Sécurité et contrôle d'accès : 5 portes, centrale téléphonique et 3 vidéo-portiers	30 000 €		
TOTAL	451 433,28 €	TOTAL	451 433,28 €

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal approuve le plan de financement définitif de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire des Grands Chênes tel que précité.

13. FIN DE LA RÉGIE DE RECETTES « OBJETS D'IDENTITÉ » : AFFECTATION DU STOCK

M. COIN rappelle au Conseil que par arrêté du 16/11/2000, une régie de recettes a été créée afin de percevoir les recettes liées à la vente d'objets divers logotypés « Commune de Prévessin-Moëns ».

Le stock d'objets payants, arrêté au 30.04.2017, s'établit comme suit :

<i>Objets</i>	<i>Nombre restant</i>	<i>Prix de vente</i>
T-shirt	5	10 €
Stylo	13	7 €
Porte clé	12	3 €
Lot carte postale	677	5 €
Poncho adulte	19	2 €
Poncho enfant	44	2 €
Parapluie	13	8 €
Arrosoir	25	2 €

Il explique que la vente de ces objets est minime (de l'ordre de 20 € par an), que le logo de la Commune a évolué et que le stock restant est réduit et propose ainsi de supprimer cette régie de recettes et de donner les objets dans le cadre des événements communaux, manifestations associatives, activités du CMJ ou encore lors d'échanges scolaires internationaux par exemple.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve la gratuité des objets mentionnés dans le stock présenté ci-dessus,*
- *précise que cette mesure s'applique à compter du 10 mai 2017,*
- *mandate la Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.*

14. PASSEPORT DU CIVISME : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME ET DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS

A. ETCHEBERRY expose au Conseil qu'en janvier 2017 l'Association des Maires pour le Civisme a été créée. Elle a pour objet de fédérer les communes françaises qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire, et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions.

Elle explique qu'en lien avec les nouveaux élus du CMJ, la Commune souhaite contribuer à défendre et promouvoir ces valeurs et concrètement mettre en place un passeport du civisme, dans un 1^{er} temps à destination des jeunes du CMJ.

Ce passeport consiste en un parcours proposé aux jeunes, lesquels doivent valider un certain nombre d'actions citoyennes tout au long de l'année (participation à la commémoration du 11 novembre, aux repas des Aînés, organisation d'une collecte humanitaire, visite des institutions de la vie politique, immersion dans un centre de secours, obtention du permis Internet...).

A. ETCHEBERRY ajoute que l'adhésion à l'Association des Maires pour le Civisme permettra notamment à la Commune d'être accompagnée, tant sur le fond que sur la forme, pour la réalisation des passeports du civisme.

Cette 1^{ère} action sera déployée dès le mois de septembre auprès des jeunes du CMJ, et à terme pourrait être proposée aux CM2 de la Commune.

L. BERONJA s'interroge tout d'abord quant à la pertinence de cette association dont l'objet lui semble similaire à celui de l'Association des Maires de France. L'objet de l'association lui semble faire double emploi avec les cours d'instruction civique et les

valeurs déjà enseignés dans les écoles. Elle considère également que la défense des valeurs du civisme est inhérente à la fonction d'élue. Elle s'interroge ainsi sur l'intérêt d'adhérer à une association extérieure pour des projets de civisme déjà en cours avec les acteurs locaux. Elle propose également des projets communs avec les autres CMJ des communes voisines.

A. ETCHEBERRY explique qu'il ne s'agit pas de réinventer le civisme mais de le mettre en forme et de le matérialiser dans la durée. Aujourd'hui les jeunes s'engagent sur des projets ponctuels, l'un des objectifs de ce projet sera d'unifier les actions et de rendre cohérentes toutes les actions isolées. Elle ajoute qu'en effet il apparaît important de valoriser l'engagement et de permettre à ces jeunes d'être un exemple pour les autres, de donner envie à d'autres. Elle précise que le passeport n'a pas été présenté lors de cette séance car celui-ci sera élaboré avec l'association qui fournira un Bon à Tirer (BAT) adapté à la Commune. Il sera ensuite imprimé et distribué.

N. PRINDEZIS s'inquiète de voir cette initiative associée à une association extérieure nouvelle, ainsi qu'à des idées qu'elle pourrait vouloir faire passer par le biais de ce passeport, notamment par l'absence du mot laïcité.

A. ETCHEBERRY rappelle que l'association porte les valeurs de la République française et ne pourrait en aucun cas aller à l'inverse de ses principes. Cette adhésion permettra d'apporter un support matériel et un accompagnement. Elle ajoute que la Commune pourra toujours décider de ne pas renouveler son adhésion à l'association si elle n'en était pas satisfaite.

JP. LAURENSEN exprime un doute quant à la neutralité de l'association, celle-ci ayant été créée par un Maire, avec ses propres idées politiques. Il est d'accord avec le principe de mettre en place le passeport mais trouverait préférable de ne pas s'associer à cette association.

Mme la Maire confirme que la Commune souhaite utiliser le support proposé par cette association tout en se l'appropriant et en l'adaptant à la Commune de Prévessin-Moëns.

Délibération : par 5 abstentions (JP. LAURENSEN, M. KUNG, L. BERONJA, M. CERAMI et N. PRINDEZIS) et 21 voix pour :

- *approuve l'adhésion, à compter de l'année 2017, à l'Association des Maires pour le Civisme,*
- *élit Mme Aude ETCHEBERRY et M. Bertrand FRAMMERY, en tant que représentants de la Commune à l'Association des Maires pour le Civisme.*

A l'unanimité :

- *acte l'engagement de la Commune dans le passeport du civisme,*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour signer tout document relatif à ce dossier.*

15. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

M. COIN explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort de 18 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement des listes préparatoires du Jury d'Assises pour l'année 2018. Il précise que ne doivent pas être pris en compte les citoyens qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit l'année de constitution de la liste préparatoire.

Par ailleurs, sont dispensés des fonctions de juré, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

M. COIN procède au tirage au sort et énonce les noms des personnes sélectionnées.

16. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Décision du 03/04/2017 : Régie de recettes « Livre sur la Commune » - Tarif à compter du 10/04/2017. Le tarif du « livre sur l'histoire de Prévessin-moëns » est fixé à 15 €.
- Décision du 10/04/2017 : Virement de crédits. Transfert de crédits en section d'investissement du compte « dépenses imprévues » (- 2 500 €) au compte « subvention d'équipement versée - groupement de collectivité » (+ 2 500 €)
- Contrat du 06/03/2017 avec DUBOSSON SARL : réfection peintures salle ECLAT pour un montant de 4 957.20 €
- Contrat du 08/03/2017 avec PROLUDIC : jeux extérieurs école ALICE pour un montant de 16 986.94 €
- Contrat du 10/03/2017 avec EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE-ALPES AUVERGNE : mise aux normes arrêt bus de la Bretonnière - direction rond-point des anneaux, pour un montant de 7 470.03 €
- Contrat du 10/03/2017 avec EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE-ALPES AUVERGNE : carottage pour fourreaux panneaux électoraux pour un montant de 5 190.87 €
- Contrat du 31/03/2017 avec EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE-ALPES AUVERGNE : aire de jeux école ALICE pour un montant de 24 108.37 €
- Contrat du 31/03/2017 avec EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHONE-ALPES AUVERGNE : entretien hivernal pour un montant de 11 968.95 €

17. DIVERS

• Remerciements pour subventions

- Les Restos du Cœur
- Ecole de musique de Gex
- Société de musique de Ferney-Voltaire
- Centre d'Information et d'Orientation de Bellegarde
- Lycée professionnel privé rural de l'Ain
- Institution Jeanne d'Arc
- Centre de formation professionnelle de l'Ain

• Evènements à venir sur la Commune : Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :

- ✓ Lundi 15, mercredi 17 et jeudi 18 mai 18h : **Spectacles école des Grands Chênes**, Salle Gaston Laverrière
- ✓ Mardi 16 mai 18h : **Spectacle école ALICE**, Salle Gaston Laverrière
- ✓ Vendredi 19 mai 18h30 : **Fête des quartiers**, Parc du château
- ✓ Vendredi 19 mai 20h : **Concert de l'ensemble Jean-Philippe Rameau**, église de Prévessin-Moëns
- ✓ Samedi 20 mai : **Kermesse école intercommunale**, Parc du château
- ✓ Dimanche 21 mai : **Kermesse école la Bretonnière**, Parc du château
- ✓ Dimanche 21 mai : **Compétition de tir à l'arc**, championnat de l'Ain, Salle Gaston Laverrière
- ✓ Mercredi 24 mai 21h : dans le cadre du festival des 5 continents, projection du film « Noces », au cinéma Voltaire de Ferney-Voltaire.
- ✓ Samedi 10 juin : **Kermesse école des Grands Chênes**, Parc du château

Mme la Maire ajoute que les membres du Conseil cordialement sont invités à la soirée interne agents-élus qui aura lieu le 1^{er} juin dans le Parc du Château.

La séance a été levée à 21h45.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 6 juin 2017 à 20h30.